

Communiqué de presse

6.3.2008

Arrangement dans le cadre de la procédure de sanction à l'encontre de la BKW FMB Energie AG

Contrairement à ce qui lui avait été enjoint par la décision de sanction de la SWX devenue exécutoire, et contrairement aux dispositions d'IAS 8p49 applicables, la BKW FMB Energie AG (BKW), cotée au segment principal de la SWX Swiss Exchange AG (SWX), n'a pas publié dans ses comptes consolidés IFRS 2005 le rectificatif de l'enregistrement et de la présentation des contrats d'électricité comme s'agissant d'une erreur, mais simplement d'un changement de méthodes comptables. Or les critiques qui lui étaient adressées ne portaient aucunement sur la présentation du patrimoine, de la situation financière ou des résultats de l'entreprise. Suite à cela, la Commission disciplinaire a infligé à la société une sanction pour publication non conforme aux standards, décision contre laquelle BKW a fait recours. Lors de la procédure portée devant le tribunal arbitral, les parties ont conclu l'arrangement suivant:

BKW réparera ses torts en publiant ce texte rectificatif dans son rapport de gestion 2007 dans le cadre des comptes consolidés IFRS 2007 et accepte à cet égard un avertissement de la SWX.

L'établissement de rapports financiers périodiques conformément aux normes comptables et de révision applicables fait partie intégrante des informations qui contribuent au bon fonctionnement du marché, comme exigé par la Loi sur les bourses et le Règlement de cotation de la SWX. L'une des missions de cette dernière consiste en effet à veiller à l'application des principes de transparence imposés aux émetteurs.

Pour un complément d'information sur les prescriptions comptables, veuillez cliquer sur:

http://www.swx.com/admission/being_public/financial_reporting_fr.html

Le texte des sanctions précédemment édictées par la SWX en matière d'établissement des comptes est disponible à l'adresse Internet:

http://www.swx.com/admission/being_public/sanctions/media_releases/financial_reporting_fr.html

Pour de plus amples informations, M. Werner Vogt, porte-parole SWX Swiss Exchange est à votre entière disposition.

Téléphone: +41(0)58 854 26 75

Fax: +41(0)58 854 27 10

E-mail: pressoffice@swx.com

SWX Swiss Exchange

La SWX Swiss Exchange fait partie, au plan technologique, du peloton de tête des bourses mondiales. Prestataire de services boursiers de premier ordre, la SWX Swiss Exchange regroupe participants, émetteurs et investisseurs sur un marché des valeurs mobilières efficace et transparent. Elle convainc non seulement par sa large gamme de produits, mais aussi par son système intégré et entièrement automatique de négoce, clearing et règlement. Un simple clic de souris suffit pour négocier, payer, exécuter ou confirmer une transaction.

www.swx.com